



Les Echos de la LDH

N°8 Avril-Mai 2011

De la LAÏCITÉ à la XÉNOPHOBIE

Comment un principe de liberté et de tolérance est-il devenu prétexte à l'exclusion et au racisme ?

En 1905, en France, la laïcité était proclamée par la jeune république pour mettre fin à l'ingérence politique de l'Église, qui s'était constamment opposée aux principes nés de la Révolution. En séparant le religieux du politique, la loi aboutit progressivement à l'apaisement de la guerre idéologique qui déchirait le pays et permit à tous les citoyens, croyants de toutes obédiences et non-croyants, de vivre ensemble en paix.

Et pourtant, aujourd'hui, 105 ans après, nous voilà englués dans une inquiétante confusion : de l'extrême-droite à une bonne partie de la classe politique qui nous dirige et à une part grandissante de l'opinion publique, les musulmans sont désignés comme indésirables, voire dangereux pour notre démocratie et nos valeurs républicaines. Ceci, au nom de la laïcité, ou plutôt d'une laïcité complètement détournée, servant à diviser, à exclure, à discriminer.

Une laïcité pervertie derrière laquelle se cache souvent, consciemment ou pas, un racisme rampant.

Il est urgent de clarifier ce qu'est la laïcité... et ce qu'elle n'est pas !

Etre laïque, ce n'est pas faire la guerre aux religions en général, ni à une religion en particulier. La loi instaurant la laïcité (1905) affirme, dans son article 1^{er} : "*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes (...)*" La laïcité est donc ce qui permet à tous – croyants de toutes religions et non-croyants – de vivre ensemble avec les mêmes droits et les mêmes obligations (celle de ne pas troubler l'ordre public, et d'obéir au droit commun).

C'est donc **un principe de liberté et de tolérance**.

Etre laïque, ce n'est pas décréter qu'une religion est inférieure à une autre, au nom d'une prétendue "identité nationale". La loi affirme au contraire la **neutralité de l'Etat** en matière religieuse : "*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.*" (Article 2). Cette neutralité est inséparable de l'égalité, affirmée dans le

préambule de la Constitution : "*La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.*"

En d'autres termes, l'Etat n'a pas à se mêler de religions, de croyances et, inversement, aucune église ni institution religieuse ne peut prétendre exercer un pouvoir politique ni imposer ses dogmes aux institutions civiles.

Par contre, l'Etat reconnaît l'existence des religions et leur pluralisme. Garant de la liberté religieuse, il se doit de protéger les cultes minoritaires contre les discriminations.

ET POURTANT... depuis quelques années, on assiste à une escalade de lois, de projets, de discours qui font des musulmans **des boucs émissaires** servant à détourner l'attention des graves inégalités économiques et sociales dans notre pays.

Six ans après l'interdiction du voile dans les établissements scolaires, qui, sans faire consensus, semblait avoir été "digérée" par la société, quatre ans après la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy et ses dérapages voulus à propos de la polygamie et des moutons égorgés dans les baignoires, on se retrouve aujourd'hui en pleine "croisade" (Claude Guéant, ministre de l'Intérieur).

Voilà que les mères de famille voilées ne pourraient plus accompagner les enfants lors des sorties scolaires (Luc Chatel, ministre de l'Education). Il a même été question (Claude Guéant, encore) de leur interdire l'accès aux services publics (le bus par exemple ?). Les robes noires des lycéennes poseraient problème, suspectes de constituer des "signes religieux ostentatoires" (Snes, Seine-Saint-Denis). Les prières dans quelques rues françaises de musulmans qui n'ont pas de lieux pour prier sont comparées à l'Occupation pendant la guerre (Marine Le Pen), et montées en épingle : Claude Guéant a osé déclarer que le nombre croissant de musulmans "posait un problème" ! Sans compter le thème de l'invasion et des "dangers" d'une immigration évidemment musulmane, qui va avec tout cela...

Pour des raisons électoralistes, qui les poussent à épouser les thèses du Front National, Nicolas Sarkozy et une partie de sa majorité tentent d'entraîner notre pays dans **une guerre, non seulement religieuse, mais xénophobe**, au mépris de la Constitution et des valeurs républicaines.

C'est ce qu'ont bien compris les responsables religieux de toutes obédiences, qui, le 29 mars, en exprimant ensemble leur attachement à la laïcité, "pilier de notre pacte républicain" et "fondement de notre vouloir vivre ensemble", ont condamné un débat sur la laïcité aboutissant à la "stigmatisation" des musulmans. Parmi ceux qui nous gouvernent, certains, ont refusé de participer à cette entreprise, pour la même raison...

"Les Français ne se sentent plus chez eux", a déclaré Claude Guéant... toujours lui !

De quels Français parle-t-il ? De ceux qui, "bien blancs et bien chrétiens", voudraient exclure de la société tous les autres ?

Ou bien de ceux qui vivent dans un pays qui a progressivement, depuis la Révolution, construit une "République indivisible, laïque, démocratique et sociale" ?

Séparer la laïcité des autres valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, c'est lui enlever tout son sens et faire le jeu des antirépublicains ! C'est réduire l'individu à ses origines et à ses appartenances religieuses – au lieu de le reconnaître comme citoyen à part entière.

L'histoire de la laïcité en France

La loi de 1905 est l'aboutissement d'un long processus de *sécularisation* de la société française (séparation du sacré et du profane, du religieux et du politique). Les conflits qui étaient apparus entre le pouvoir politique des rois et l'autorité spirituelle des papes avaient accoutumé les esprits à distinguer les deux domaines.

Une rupture décisive intervient avec la **Révolution de 1789**, dont les principes fondateurs sont rejetés par l'Église catholique. En 1792 **l'état civil** n'est plus entre les mains des curés, il passe sous l'autorité des municipalités : il n'est plus nécessaire de passer par l'église pour naître, se marier et mourir. Bonaparte, cependant, pour conforter son pouvoir et garder un droit de regard sur la nomination des membres du clergé, signe un Concordat avec le pape, chef de la religion reconnue comme celle "de la majorité des Français", et des accords similaires avec les trois religions reconnues (protestants et juifs) Les ministres des cultes reconnus sont payés par le budget des cultes de l'État.

Les ministres des cultes reconnus sont payés par le budget des cultes de l'État.

Tout au long du XIXe siècle, la France se déchristianise. Le conflit entre forces d'Ancien Régime (soutenues par l'Église) et partisans des principes de 1789 se poursuit à travers tout le XIXe siècle, expliquant l'instabilité politique. Pour consolider la IIIe république qui s'établit en 1871 et fabriquer des citoyens soldats et des mères de citoyens fiables pour la République, un des premiers actes des Républicains est d'établir **l'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire** pour garçons et filles (début des années 1880). C'est la deuxième étape décisive de la laïcisation de la société. La troisième étape intervient avec l'affaire Dreyfus (1894-1906) qui révèle que de nombreux catholiques préfèrent défendre l'honneur de l'armée que les droits d'un Juif victime d'une erreur judiciaire et sont capables pour cela de mener de violentes émeutes antirépublicaines. Pour en finir avec l'ingérence des catholiques dans la vie politique, la loi **de séparation des Églises et de l'État** apparaît nécessaire. Cette loi ne se veut pas antireligieuse et les modalités d'application en sont négociées avec diplomatie par Aristide Briand. Les protestants et les juifs apprécient leur nouvelle liberté vis-à-vis de l'État. Les catholiques sont blessés de ne plus être reconnus comme religion dominante, mais l'apaisement se fait rapidement. Au fil du temps, une part de plus en plus importante des catholiques voit dans la laïcité un principe favorisant le vivre-ensemble.

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence

Tel : 07.60.60.09.83. Courriel : ldh.aix@laposte.net. Site : www.ldh-aix.org